



Cinq engagements au service des entreprises et de la collectivité.

- ▶ Économie
- ▶ Contrepartie
- ▶ Proximité
- ▶ Fiabilité
- ▶ Confidentialité

SOeS, Insee, SSP, Dares

**ENQUÊTE STATISTIQUE OBLIGATOIRE**  
Votre réponse doit nous parvenir dans un délai de 8 jours à l'adresse indiquée en bas de page



# INDICE DU COÛT DE LA CONSTRUCTION

## Enquête sur le prix de revient des logements neufs

### Permis de construire d'un logement

MEDDE - CGDD - SOeS - SDSLC - Bureau SEPC - ICC

Tour Séquoïa

92 055 La Défense Cedex

tél : 08 00 67 89 56

mél : [enquete-icc.oslc2.oslc.soes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:enquete-icc.oslc2.oslc.soes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr)

@developpement-durable.gouv.fr

## PHASE 2 DE L'ENQUÊTE

Le .....

Madame, Monsieur,

Le Ministère de l'Écologie, du Développement durable, et de l'Énergie (MEDDE) et l'Institut National de la Statistique et des Études Économiques (INSEE) réalisent chaque trimestre **une enquête obligatoire** sur le prix de revient des logements neufs pour calculer l'indice du coût de la construction (ICC, créé en 1953).

Les informations fournies par .....  
au cours de la première phase d'enquête, nous ont permis de vérifier que la construction entreprise .....

à ..... appartient bien au champ de l'indice.

Le présent questionnaire vise à recueillir des informations sur les caractéristiques financières et techniques de cette construction. **Dès que l'ensemble des marchés de construction sont signés par le maître d'ouvrage, je vous remercie de bien vouloir retourner ce questionnaire rempli, avec les copies des pièces demandées**, à notre enquêteur, à l'adresse indiquée dans l'encadré ci-dessous.

Conformément à la loi, les renseignements transmis seront utilisés exclusivement pour élaborer des statistiques et sont confidentiels.

Je compte sur votre compréhension pour nous aider dans ce travail dont l'intérêt général, y compris celui de la profession, ne vous échappera pas.

En vous remerciant à l'avance de votre précieux concours, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

*Dans un délai de 8 jours impérativement, dès que l'ensemble des marchés de construction sont signés par le maître d'ouvrage*

**Questionnaire à retourner à l'adresse suivante**

Le sous-directeur des statistiques du logement et de la construction

Guillaume HOURIEZ

PHASE

2

Vu l'avis favorable du Conseil National de l'Information Statistique, cette enquête, reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire.

Visa n° 2015T027LO du Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, du Ministre des finances et des comptes publics et du Ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique, valable pour l'année 2015.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique. L'article 7 de la loi précitée stipule d'autre part que tout défaut de réponse ou une réponse sciemment inexacte peut entraîner l'application d'une amende administrative.

**Questionnaire confidentiel destiné au Service de l'Observation et des Statistiques.**

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès du Service de l'Observation et des Statistiques:

Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie  
CGDD - SOeS,  
Tour Séquoïa  
92 055 LA-DÉFENSE Cedex.



# 4

## Chacune des prestations ci-dessous est-elle incluse dans le montant page 2 ?

Veuillez cocher l'une des 3 cases en face de <u>chaque</u> prestation  <i>Prestations</i>	<b>Oui, prestation intégralement incluse dans le(s) marché(s), fournitures et pose</b>  [1]	<b>Oui, mais en partie :</b> . prestation partielle ; . pose seule, . fourniture seule  [2]	<b>Non, prestation totalement exclue :</b> - non prévue, sans objet, - exclue des marchés, - entièrement à la charge du maître d'ouvrage ou d'une tierce personne  [3]
Chauffage (hors plomberie)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Climatisation	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Revêtement de sol souple – Carrelage - Parquet	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Peinture - Papiers peints	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Appareils et robinetterie sanitaires	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cuisines équipées	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Travaux de voirie, réseaux,...., aménagements et équipements du terrain (1)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Démolitions	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Fondations spéciales et reprise en sous-œuvre (2)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Honoraires d'architecte ou équivalents (3)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Assurance dommages ouvrages (DO), ou autre assurance incombant au maître d'ouvrage (4)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

(1) - travaux de voirie, réseaux, assainissement (VRD) extérieurs aux bâtiments (au-delà de 50 cm des murs) ;  
 - espaces verts, clôtures maçonnées, etc. ; piscine, locaux extérieurs divers, etc.  
 (2) Ouvrages de soutènement spécifiques d'une profondeur allant de 2 mètres jusqu'à 12 mètres maximum (parois berlinoises, blindages moulés, puits, colonnes ballastées, etc) ou des fondations profondes allant de 12 mètres jusqu'à 30 mètres maximum réalisées sous forme de pieux, micro-pieux, pilotis, etc.  
 (3) Missions d'architecte : pour demande de PC, dossier de financement, conception voire suivi de chantier, ...  
 (4) Les polices uniques de chantier (PUC, cas de lots séparés) sont en principe exclues.

## DATES

# 5

**Date de signature du (des) marché(s) (acceptation écrite de l'offre) (5)**.....  /  /

mois      année

**Date à laquelle les prix ont été établis (date de référence) (5)**.....  /  /

à défaut, date à laquelle le devis (signé pour accord) a été établi.

mois      année

**Date de démarrage des travaux, réelle ou prévisionnelle**.....  /  /

mois      année

**Durée prévisionnelle des travaux**.....  /  /  mois

(5) S'il y a plusieurs marchés, indiquer la date correspondant au marché de gros œuvre-maçonnerie.

## INDEXATION DU (DES) MARCHÉ(S)

# 6

**Le(s) prix est-il (sont-ils) susceptible d'être actualisé(s) ou révisé(s) :**  
**a) jusqu'au commencement des travaux ou jusqu'au bouclage du projet ?**

- 1. Oui (prix actualisable(s))  
cas fréquent pour les CCM
- 2. Non

**b) après le début des travaux ?**

- 1. Oui (prix révisable(s))
- 2. Non

**COMMENTAIRE :** .....

.....

.....

- 7** **Quelle est la forme de la maison ?**  
Prendre le rez-de-chaussée comme référence, ne pas compter le garage s'il est accolé.
- 1. Forme carrée ou rectangle
  - 2. Forme en L ou en V
  - 3. Autres formes (T, U, O, Z,.... )

- 8** **Nombre de niveaux habitables de la construction,**  
y compris combles aménagés le cas échéant .....
- Nota : si le garage occupe tout un niveau, ne pas le compter.

**CARACTÉRISTIQUES DE LA CONSTRUCTION**

- 9** **a) Les combles (tels que prévus dans le marché) sont :**
- 1. Inexistants
  - 2. Perdus
  - 3. Principalement aménageables (uniquement s'ils disposent d'une hauteur minimale de 1m80)
  - 4. Principalement aménagés
- b) Nature du dernier niveau d'habitation** (le cas échéant, ce sont les combles aménagés)
- 0. Un seul niveau d'habitation (rez-de-chaussée sans combles aménagés)
  - 1. Dernier niveau d'habitation complet (le plancher recouvre complètement le niveau inférieur)
  - 2. Dernier niveau d'habitation partiel (le plancher ne recouvre que partiellement le niveau inférieur)

- 10** **Nature du sous-sol** (niveau enterré situé au dessous du rez-de-chaussée)  
**Le sous-sol est :**
- 1. Inexistant
  - 2. Partiel (le sous-sol occupe une surface plus petite que le plancher du rez-de-chaussée)
  - 3. Complet (le sous-sol occupe la même surface que le plancher du rez-de-chaussée)

- 11** **Situation du garage prévu dans le marché**  
Nota : Les « garages » sont obligatoirement fermés.
- 0. Pas de garage prévu dans le marché
  - 1. En sous-sol
  - 2. Dans l'emprise de la maison (sur la dalle)
  - 3. Accolé à la maison
  - 4. Séparé
- Si le marché prévoit un garage, peut-il contenir :**
- 1. Une voiture
  - 2. Deux voitures
  - 3. Trois voitures ou plus

- 12** **Quelle réglementation thermique suit votre construction ? Votre construction a-t-elle fait l'objet d'une demande de label de performance énergétique ? Pour la RT 2012, quelle est la classe énergétique visée ?**

- |   |  |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 0. RT 2012 (réglementation thermique en vigueur)</li> <li><u>ou label supérieur :</u></li> <li><input type="checkbox"/> 5. Effinergie +</li> <li><input type="checkbox"/> 8. Autre label, préciser : .....</li> </ul> <p><b>Quelle est la classe énergétique visée :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 1. <b>classe A</b></li> <li><input type="checkbox"/> 2. <b>classe B</b></li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> 1 RT 2005 <u>ou label supérieur :</u></li> <li><input type="checkbox"/> 2. HPE 2005 (Haute Performance Énergétique)</li> <li><input type="checkbox"/> 3. HPE Enr 2005</li> <li><input type="checkbox"/> 4. THPE 2005</li> <li><input type="checkbox"/> 6. THPE Enr 2005</li> <li><input type="checkbox"/> 7. BBC-Effinergie 2005</li> <li><input type="checkbox"/> 9. Autre label, préciser : .....</li> </ul> |
|---|--|

Pour être reconnu par l'Etat, un label de performance énergétique doit être délivré par un organisme certificateur sous convention avec l'Etat (Cerqual, Cequami, Promotelec Services) et garantissant un niveau de qualité globale de la construction.

Effinergie + est un label privé de l'association Effinergie qui propose de baisser les consommations d'énergie maximales liées aux cinq usages réglementaires du bâtiment (chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, refroidissement, auxiliaires, (ventilateurs, pompes)) de 20 % par rapport au niveau imposé par la RT 2012. Il demande également un Bbio (besoin bioclimatique) inférieur de 20 % au Bbio imposé par la RT 2012 .

# DESCRIPTIF TECHNIQUE DU OU DES MARCHÉ(S) SIGNÉ(S)

## CHAUFFAGE DU LOGEMENT TEL QU'IL EST PRÉVU DANS LE MARCHÉ

13

### Quelles énergies sont utilisées pour le chauffage ?

Pour cette question, 2 réponses au maximum

- 1. Électricité
- 2. Gaz de réseau
- 3. Fuel domestique
- 4. Butane, Propane (*en citerne ou bouteille*)
- 5. Bois (*bûches, plaquettes, copeaux, granulés, etc.*)
- 6. Charbon et assimilés
- 7. Énergie solaire
- 8. Vapeur, eau chaude surchauffée de réseau urbain
- 10. Géothermie (*chaleur provenant de l'eau ou du sol*)
- 11. Aérothermie (*chaleur provenant de l'air*)
- 9. Autres, préciser : .....

### Quel est l'émetteur de chaleur?

Pour cette question, 2 réponses au maximum

- 1. Aucun
- 2. Convecteurs/radiateurs, panneaux radiants
- 3. Air chaud pulsé (par conduits)
- 4. Plancher/plafond (chauffant)
- 5. Autres, préciser : .....

### Quel système de production de chauffage est utilisé?

Pour cette question, 2 réponses au maximum

- 1. Pas de système de production de chauffage prévu dans le marché
- 2. Appareils indépendants
- 3. Chauffage central individuel
- 5. Chauffage urbain (*sous-station*)
- 9. Autres, préciser : .....

14

### Quel est l'équipement producteur de chaleur ?

Pour cette question, 1 réponse au maximum

- 1. Pas d'équipement
- 2. Chaudière « classique »
- 3. Chaudière à haut rendement / basse température
- 4. Chaudière à condensation
- 5. Pompe à chaleur
- 6. Poêle
- 7. Chaudière à micro-cogénération / cogénération (*voir note explicative en page 7*)
- 9. Autres, préciser : .....

### Évacuation des fumées

Nota : même en cas de chauffage électrique, un conduit est obligatoire pour permettre l'installation d'une chaudière.

Pour cette question, 1 réponse au maximum

- 1. Pas d'évacuation
- 2. Raccordement à la VMC gaz
- 3. Ventouse (*conduit étanche avec aspiration*)
- 4. Conduit seul, souche (*en attente ou pour un poêle*)
- 5. Conduit et foyer raccordé (*cheminée à foyer ouvert ou fermé*)

## EAU CHAUDE SANITAIRE (ECS) DU LOGEMENT TEL QUE PRÉVU DANS LE MARCHÉ

15

### Quels sont les modes de production d'Eau Chaude Sanitaire (ECS) ?

Pour cette question, 2 réponses au maximum

- 1. Pas d'ECS prévue dans le marché
- 2. La chaleur vient du chauffage central (= « ECS Individuelle mixte »)
- 3. ECS indépendante du chauffage central

### Quelles énergies sont utilisées pour la production d'ECS indépendante du chauffage central ?

Pour cette question, 2 réponses au maximum

- 1. Électricité
- 2. Gaz de réseau
- 7. Énergie solaire
- 8. Aérothermie ou géothermie
- 9. Autres, préciser : .....

### Y a-t-il un ballon de stockage ?

- 1. Oui (cumulus, ballon tampon, chauffe-eau thermodynamique etc...)
- 2. Non (production d'ECS instantanée)

### Commentaires et précisions :

.....

**16**

## LISTE DES PIÈCES (COPIES) À JOINDRE IMPÉRATIVEMENT À VOTRE RÉPONSE

- **Contrat de construction ou marché(s) daté et signé des deux parties, sans les annexes, y compris les avenants éventuels signés en même temps.**

**Ou, devis** portant la mention "Bon pour accord" du maître d'ouvrage, datés et signés des 2 parties.

**En cas de marchés par lots séparés**, nous attendons ces documents pour les lots suivants, s'ils sont compris dans le prix indiqué page 2 :

- |  |   |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> terrassement, hors voirie, réseaux sur le terrain | <input type="checkbox"/> cloisons, plâtrerie                                  |
| <input type="checkbox"/> gros-œuvre  | <input type="checkbox"/> revêtements sol souples                              |
| <input type="checkbox"/> charpente   | <input type="checkbox"/> revêtements sol durs                                 |
| <input type="checkbox"/> couverture  | <input type="checkbox"/> peintures-revêtements muraux                         |
| <input type="checkbox"/> étanchéité  | <input type="checkbox"/> plomberie-chauffage gaz- ventilation - climatisation |
| <input type="checkbox"/> menuiseries extérieures                           | <input type="checkbox"/> électricité-chauffage électrique                     |
| <input type="checkbox"/> menuiseries intérieures                           | <input type="checkbox"/> courants faibles                                     |
| <input type="checkbox"/> serrurerie  | <input type="checkbox"/> appareils et robinetterie sanitaires                 |

- **Si des démolitions sont incluses dans le montant page 2, fournir le document permettant de les isoler** (devis quantitatifs estimatifs (DQE), factures correspondant à cette prestation)

- **Récapitulatif des prix détaillé par lots**, s'il est disponible (à la fin du DQE ou dans le bilan financier de l'opération,...).

**17**

**Veillez indiquer ci-contre le temps occupé pour répondre à ce questionnaire, y compris la recherche des données :**

□□ h □□ min

Dans le cadre d'une opération complexe, vous pouvez aussi joindre d'autres documents (brochures, dépliants ...) qui nous permettraient de mieux comprendre la nature de la construction.

**FIN DU QUESTIONNAIRE**, merci de votre collaboration.

Veillez le retourner, **avec copie des pièces demandées** (voir liste ci-dessus) à l'adresse indiquée dans l'encadré page 1.

**COMMENTAIRES**

*Cadre réservé à l'administration*

✉ **Envoyer ce questionnaire dûment complété, accompagné de la fiche de suivi 2<sup>e</sup> phase correspondante.**

# POUR VOTRE INFORMATION

## A quoi sert cette enquête ?

L'enquête Prix de Revient des Logements Neufs (PRLN) permet de **calculer l'indice du coût de la construction (ICC)**.

L'ICC est un indice trimestriel, référence 100 au quatrième trimestre 1953, date de sa création. Il est calculé et publié par l'Insee ([www.insee.fr](http://www.insee.fr)) et au Journal Officiel ([www.journal-officiel.gouv.fr](http://www.journal-officiel.gouv.fr)).

Cet indice est utilisé notamment :

- pour calculer l'indice des loyers commerciaux instauré par la loi de modernisation de l'économie (article 47 de la loi 2008-776) ;
- pour l'indexation de baux (commerces, immeubles de bureaux,...);
- par les professionnels de la construction comme source de connaissance de l'évolution des prix dans leur secteur d'activité.

## Pourquoi cette enquête est-elle obligatoire ?

Un pays a besoin de connaître l'évolution des prix et des caractéristiques des constructions neuves, pour aider à la définition et à la mise en œuvre des politiques en la matière. La loi de 1951 modifiée sur la statistique publique impose l'obligation de répondre au questionnaire et garantit en contrepartie le secret sur les réponses fournies. Cette obligation de réponse découle du fait que l'enquête a été jugée :

- opportune : elle correspond à un besoin d'intérêt public et elle ne fait pas double emploi avec d'autres sources statistiques ;
- conforme aux règles de l'art en matière d'enquêtes statistiques.

L'enquête est inscrite au programme des enquêtes d'intérêt général à caractère obligatoire arrêté par le Conseil National de l'Information Statistique (CNIS). Elle est soumise au visa du CNIS ([www.cnis.fr](http://www.cnis.fr)).

## Quel est le champ de cette enquête ?

L'ICC concerne les bâtiments neufs à usage principal d'habitation. Contrairement à ce que peut laisser croire sa dénomination, c'est un indice de prix et non de coût, fondé sur l'observation des marchés de construction conclus entre les maîtres d'ouvrage et les entreprises du bâtiment. Les autres composantes qui entrent dans le prix de revient des logements (charge foncière, frais annexes de promotion, frais financiers...) sont exclues du champ de l'indice.

## Description de l'enquête :

L'enquête PRLN recueille pour un échantillon de permis de construire, des informations sur le montant du ou des marchés, des caractéristiques de la construction. L'enquête est réalisée en deux phases et distingue les permis de construire d'un logement et ceux de deux logements et plus.

## NOTE EXPLICATIVE

### **SUR LES MARCHÉS**

*Les marchés recherchés sont les marchés de travaux passés entre le maître d'ouvrage (la personne propriétaire du terrain qui a déposé la demande de permis de construire ou pour laquelle la demande a été déposée) et le maître d'œuvre (l'entreprise chargée de réaliser les travaux).*

### **SUR LA CHAUDIÈRE Á MICRO-COGÉNÉRATION | COGÉNÉRATION**

*Ces appareils sont également appelés « chaudières électrogènes » ou « écogénérateurs ». Ils sont annoncés comme la troisième génération de chaudières gaz après la chaudière classique et la chaudière à condensation. Leur particularité est de produire à la fois, à partir de la même source d'énergie, de la chaleur et de l'électricité. Ce système, en plus de vous permettre de chauffer votre habitat et votre eau chaude sanitaire, vous permet de devenir producteur d'électricité pour une partie de vos besoins.*